

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 27 janvier 2026

(Session ordinaire)

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2026

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, VALLAS Monique, PLASSE Muriel, MICHEL Fabien et

Absents excusés : Franck DENIS, LACROIX Cyril, JIMENEZ GUILLAUME Marion.

Procurations :

- Franck DENIS donne pouvoir à Christian JOANNIN
- Cyril LACROIX donne pouvoir à Monique VALLAS
- Marion JIMENEZ GUILLAUME donne pouvoir à Martine ROFFAT

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Clémence HENNEQUIN

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants :19**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 09 décembre 2025.

⇒ **POUR : 19**

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire.

2-Droit de préemption urbain hors délégation

3-Bilan social

4-Complément de la délibération de prescription d'une révision sous format allégé du PLU du 16 septembre 2025

5-Avenants pour la cantine

6- Salle des fêtes : Tarif pour la demi-journée et forfait ménage

7- Autorisations spéciales d'absence pour motifs personnels ou familiaux

8- Questions diverses.

Fleurissement de la commune

Compromis signé pour vente épicerie

Dératisation : nouveau contrat

Bilan social

Archi conseil

1-Compte rendu des délégations au Maire.

1-1 Devis signés :

-Cantine – hors marché :

- Fourniture et pose d'une tôle inox pour habillage dessus de la hotte pour un montant HT de 3 830.00 €.
- Douchette col Cygne pour un montant HT de 250.00 €

-**Devis anti-radon** pour salle évolution école maternelle – 12 594.03 € HT

-**Devis signé** pour un Mecalac 75 000 € HT avec reprise de l'ancien pour un montant de 20 000 € soit un montant de 55 000 € - Il faut ajouter modification accessoire et transfert 4 300 €

Soit un montant total de 59 300 € HT.

1-2 : Travaux

Il est prévu de faire un passage piéton route de Pouilly en face de l'arrêt de bus.

Devis pour passage piéton au rond-point.

1-2 – Droit de préemption urbain :

-Madame le Maire rend compte de la décision suivante prise en matière d'exercice du droit de préemption urbain (<à 150 000 €) depuis la séance du 23 septembre 2025.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

-Parcelle AB 11, située à La Tonne d'une superficie de 8 729 m²

2-Droit de préemption urbain hors délégation :

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas de délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

-**Parcelle AD 75** – située au 1, rue Pierre Durantet (812 m²)

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Florine VAUDIER)

-**Parcelle AH 12** – située au 139, Impasse du Bouvreuil (3 085 m²)

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

-**Parcelle AK 105** – située au 237, Route du Creux de Lan (1 260 m²)

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Bilan social 2024

L'effectif est de 19 agents au 31/12/2024 réparti ainsi :

- 12 fonctionnaires
- 1 contractuel permanent
- 6 contractuels non permanents

La répartition par cadres d'emploi :

- Adjoints techniques : 54 %
- Adjoints administratifs : 23 %
- ATSEM : 15 %
- Attaché : 8 %

Equivalent temps plein :

- 13.59 agents en équivalents temps pleins
- Soit 9.70 fonctionnaires
- 2.17 contractuels permanents
- 1.72 contractuel non permanent

8 avancements d'échelon et 8 avancements de grade

4 - Complément de la délibération de prescription d'une révision sous format allégé du PLU du 16 septembre 2025

Madame le Maire rappelle qu'une délibération de prescription allégée numéro 1 du PLU a été prise le 16 septembre 2025 pour permettre une extension de la zone UE chemin du Vernay. Suite à l'avancement du projet, (SCOTT, enjeux environnementaux...) l'extension sur le chemin du Vernay sera très limitée.

Il est proposé :

- la création d'une zone constructible au rond-point entre la route des peupliers et la route de Roanne
- Une extension mesurée chemin du Vernay
- de réduire la zone constructibles (urbaines ou à urbaniser)

Il est précisé que l'extension sera limitée chemin du Vernay. En effet, une portion de de la parcelle fait partie du corridor écologique et il y a la limite tangible.

Les réseaux sont présents « route des peupliers ».

⇒ POUR : 19 ⇒ CONTRE : 00 ⇒ ABSTENTION : 00

5-Avenants pour la cantine :

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 septembre 2025, le conseil municipal a attribué les 6 lots du marché correspondant au **Réaménagement de la Cantine**.

Elle présente les avenants suivants :

5-1 :Avenant n°1 du lot 01 : Plâtrerie peinture – MOUSSE GAVA- Réaménagement Cantine St André d'Aphon et les modifications financières

Marché initial	34 719.00 € HT soit 41 662.80 € TTC
Montant plus-value (Travaux de carrelage à la cuisine)	3 744.21 € HT soit 4 493.05 € TTC.

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 01 :
38 463.21 € HT soit 46 155.85 € TTC

⇒ POUR : 19 ⇒ CONTRE : 00 ⇒ ABSTENTION : 00

5-2 :Avenant n°2 du lot 01 : Plâtrerie peinture – MOUSSE GAVA- Réaménagement Cantine St André d'Aphon et les modifications financières

Marché initial	34 719.00 € HT soit 41 662.80 € TTC
Montant plus-value (Travaux de platerie peinture- doublage placostil, ratissage à l'enduit.)	1 030.34 € HT soit 1 236.41 € TTC.

Nouveau Montant total du Marché (+avenant 1) pour le lot 01 :
39 493.55 € HT soit 47 392.26 € TTC

⇒ POUR : 19 ⇒ CONTRE : 00 ⇒ ABSTENTION : 00

**5-3 : Avenant n°3 du lot 01 : Plâtrerie peinture – MOUSSE GAVA-
Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières**

Marché initial 34 719.00 € HT soit 41 662.80 € TTC
Montant plus-value 1 242.07 € HT soit 1 490.48 € TTC.
(Travaux de faïence partie cuisine)

Nouveau Montant total du Marché (+avenant 1et2) pour le lot 01 :
40 735.62 € HT soit 48 882.74 € TTC

⇒ POUR : 19 ⇒ CONTRE : 00 ⇒ ABSTENTION : 00

**5-4 : Avenant n°1 du lot 02 : Ensemble métallique vitre d'entrée – ART ET
TRADITIONS - Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications
financières**

Marché initial 4 475.01 € HT soit 5 370.49 € TTC
Montant plus-value 425.00 € HT soit 510.00 € TTC.
(Réalisation de mortaises dans châssis alu)

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 02 :
4 900.41 € HT soit 5 880.49 € TTC

⇒ POUR : 19 ⇒ CONTRE : 00 ⇒ ABSTENTION : 00

**5-5 : Avenant n°1 du lot 03 : Menuiserie intérieure bois – CREA BOIS -
Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières**

Marché initial 27 469.03 € HT soit 32 962.84 € TTC
Montant plus-value 987.11 € HT soit 1 184.53 € TTC.
(Pose anti-doigt bloc porte 1 vantail)

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 03 :
28 456.14 € HT soit 34 147.37 € TTC

⇒ POUR : 19 ⇒ CONTRE : 00 ⇒ ABSTENTION : 00

**5-6 : Avenant n°1 du lot 04 : sols souples – BROSSARD Frères - Réaménagement
Cantine St André d'Apchon et les modifications financières**

Marché initial 10 960.44 € HT soit 13 152.53 € TTC
Montant moins -value - 383.94 € HT soit -460.73 € TTC.
(Revêtement mural)

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 02 :
10 576.50 € HT soit 12 691.80 € TTC

⇒ POUR : 19 ⇒ CONTRE : 00 ⇒ ABSTENTION : 00

6 - Salle des fêtes : Tarif pour la demi-journée et forfait ménage

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait validé les tarifs de la salle des fêtes.

Cependant, il convient de proposer une location à la demi-journée, d'apporter des modifications dans le règlement et d'indiquer le forfait ménage pour l'année 2026.

Pour rappel en 2025, le forfait ménage était de 150 €.

-La location pour la demi-journée : (8h à 14 h ou de 13h à 19h) à partir de 40 personnes et uniquement pour les Apchonnois, pour un tarif de 100 €.

-Location journée est de 400 € (réparti ainsi : 250 € de location et 150 € de ménage)

Il est proposé de modifier le règlement comme suit :

Dans l'article 1 :

La Commune de St André d'Apchon, propriétaire de la Salle des fêtes située 2 Place Patin, pourra mettre ce bâtiment à la disposition :

- *Aux associations apchonnoises qui bénéficieront de 3 gratuités limitées à 2 Week-ends (2 Week-Ends et 1 journée ou 1 Week-end et 2 journées ou 3 journées)*

- *A chaque utilisation de la salle des fêtes, le forfait ménage est dû.*

Dans l'article 4 :

- La salle des fêtes est mise à disposition dans son état au moment de l'état des lieux pour
-Des manifestations familiales (conviviales, mariage, anniversaire...)

Il est rappelé que le week-end comprend le samedi et le dimanche. Cependant si la salle des fêtes n'est pas réservée le vendredi, il sera possible de la proposer « aux locataires ».

⇒ POUR : 19

⇒ CONTRE : 00

⇒ ABSTENTION : 00

7 -Autorisations spéciales d'absence pour motifs personnels ou familiaux

Madame le Maire rappelle que les agents publics peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence liées à certains événements familiaux.

Il est proposé de fixer les autorisations spéciales selon l'annexe 1.

⇒ POUR :

19

⇒ CONTRE : 00

⇒ ABSTENTION : 00

8 - Questions diverses.

Fleurissement de la commune : La commune a été récompensée pour le fleurissement. Les agents sont invités à un vin d'honneur.

Compromis signé pour la vente de l'épicerie : le compromis a été signé en janvier 2026 pour un montant de 45 000 €.

Dératisation :

Nouveau contrat – Eden 3 D – 14 bâtiments - passage 4 fois par an pour un montant de 1 289.20 € TTC.

Ancien contrat : SAPIAN – 2 passages pour 3 bâtiments : pour un montant de 740.00 €

Architecte conseil du département

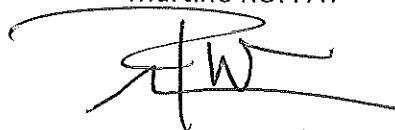
-Prochain conseil municipal le 03/03/2026

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h34.

Le secrétaire
Clémence HENNEQUIN



Le Maire
Martine ROFFAT



Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le 10/03/2026